

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des
lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26
Février 1962, créant l'Ordre National du Dahomey, et
les actes modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°124/PR/SGG du II Mars 1966
portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre
National du Dahomey ;

Sur proposition du Grand Chancelier de l'Ordre National ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont nommés Membres du Conseil de l'Ordre National
du Dahomey :


MM. DASSI Sébastien, Grand-Officier,
CONGACOU Tahirou, "
FOURN Pierre, Commandeur,
HAZOUME Théodore, "
LAWSON Adolphe Lionel, "
DEROUX René, "

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter du
1er Janvier 1966, sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le II MARS 1966

Ampliations :

PR 4 - Ministères 11 - Gde.Chanc.6
Intéressés 6 - EM-FAD 4 - IAA 2 -
SGG 4 - DAI 2 - JORD 1. DGF 4 -


Général Christophe SOGLO